

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 187**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

---

**OBJET**

Aides exceptionnelles à des collèges du département

---

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de  
l'Education et du Patrimoine  
Direction de L'Education et des Collèges  
12351**

## PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives des collèges, le Département a décidé de promouvoir et de compléter les activités éducatives des établissements. En raison du nombre élevé de projets présentés, les attributions reposent sur des critères et un barème limitatifs. Or, peuvent être ainsi écartés des projets dont la réalisation nécessiterait une participation importante des familles. Il peut en résulter l'abandon du projet ou la mise à l'écart des familles les plus modestes.

Aussi convient-il qu'à titre exceptionnel notre collectivité puisse soutenir certains projets, lorsqu'ils revêtent un intérêt particulier sur le plan éducatif et répondent à la préoccupation du Département de promouvoir l'égalité des chances en réduisant les charges financières des familles, et quand le fonds de roulement du collège ne permet pas le financement du projet dans le cadre du budget de l'établissement. C'est dans ce cadre que les projets ci-dessous vous sont présentés.

<b>COLLEGE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>PROJET</b>	<b>PROPOSITION</b>
DUMAS	Marseille	Projet aéronautique	<b>1 000</b>
ROY D'Espagne	Marseille	Projet Marseille Mosaïque	<b>2 000</b>
DE LA FONTAINE	Gémenos	Semaine de découverte	<b>1 500</b>
			<b>4 500</b>

## PROPOSITION

Compte-tenu de l'intérêt des projets présentés, je vous propose d'accorder aux collèges les subventions de fonctionnement figurant ci-dessus, pour un total de 4.500€.

## INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, il conviendra de prélever le montant des subventions accordées, soit 4.500 €, sur les crédits de l'imputation 65-221-65737 du programme 22006 (Fonds d'intervention), qui sont suffisants.

## **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations ci-dessus, et sur proposition de Mme la déléguée aux collèges, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL